

Vous avez moins de 26 ans

Vous êtes concernés par les dispositifs d'alternance qui visent l'insertion professionnelle et utilisent une pédagogie spécifique fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensée par l'université.

Les contrats sont rémunérés selon l'âge du salarié et son niveau de diplôme. Les frais de formation sont à la charge de l'entreprise ou de son OPCA.

Les deux dispositifs existants sont :

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat de professionnalisation

SERVICE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE
Université Jean Monnet

21 rue Denis Papin – 42023 Saint-Étienne cedex 2
Tél. 04 77 43 79 30 / Fax. 04 77 43 79 50

sufc@univ-st-etienne.fr – www.univ-st-etienne.fr/sufc